



4.3

PLAN DES ZONES USP



LOCALISATION DES ZONES USP

- USP 1: COLMAR / NATIONAL / Dr GUIONIS
- USP 2: PASSAGE PLACE DE L'EGLISE / MEDIATHEQUE
- USP 6: LIONEL TERRAY
- USP 8: POMPIDOU / BONIS RAISINS
- USP 13: PLACE JEAN JAURES
- USP 14: PLACE DES ARTS / NEUVE NOBLET
- USP 15: GABRIEL PERI
- USP 18: ENTREE DE VILLE
- USP 19: RUE DE L'EST
- USP 20: BROSSOLETTE / D'ESTIENNE D'ORVES
- USP 21: BEQUET / MOUILLON / MAUREPAS
- USP 22: MASSENA / RICHELIEU
- USP 23: EMPEREUR
- USP 26: BVD RICHELIEU / PLACE BESCHE
- USP 27: COLMAR / ALSACE LORRAINE
- USP 28: AUBEPINES / LA BRUYERE
- USP 29: GALLIENI / COQUELICOTS
- USP 30: DOUMER / ALLEE DES MOULINS
- USP 32: COLMAR / CHARLES GOUNOD

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
- PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025





USP 1 - secteur de projet COLMAR/NATIONAL/ Dr GUIONIS



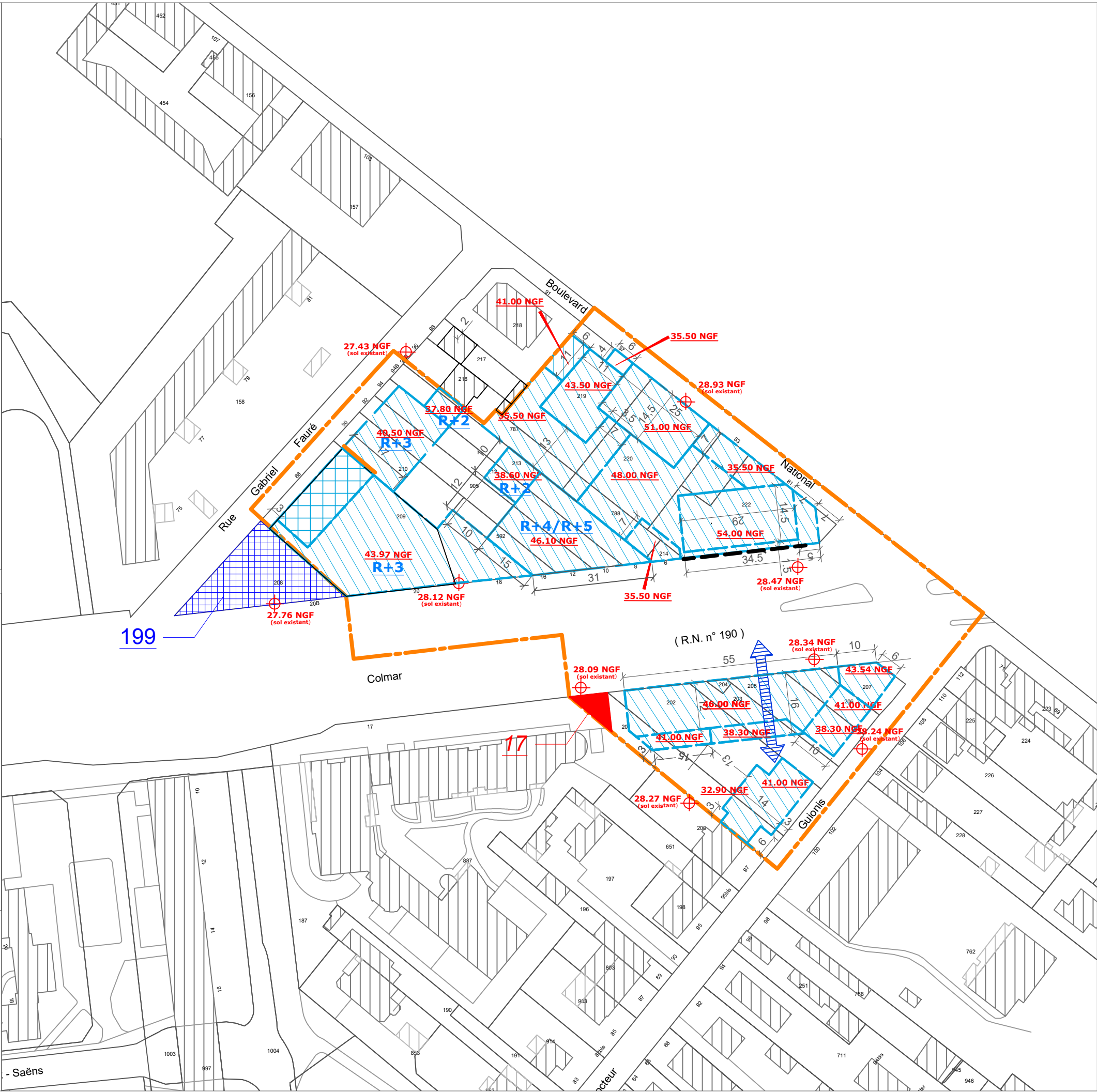
Légende

- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public
- Emplacement réservé pour voirie
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/1000e

27.76 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011 - PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012 - PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017 - PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
- PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 mars 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 2 - secteur de projet

PASSAGE PLACE DE L'EGLISE/MEDIATHEQUE



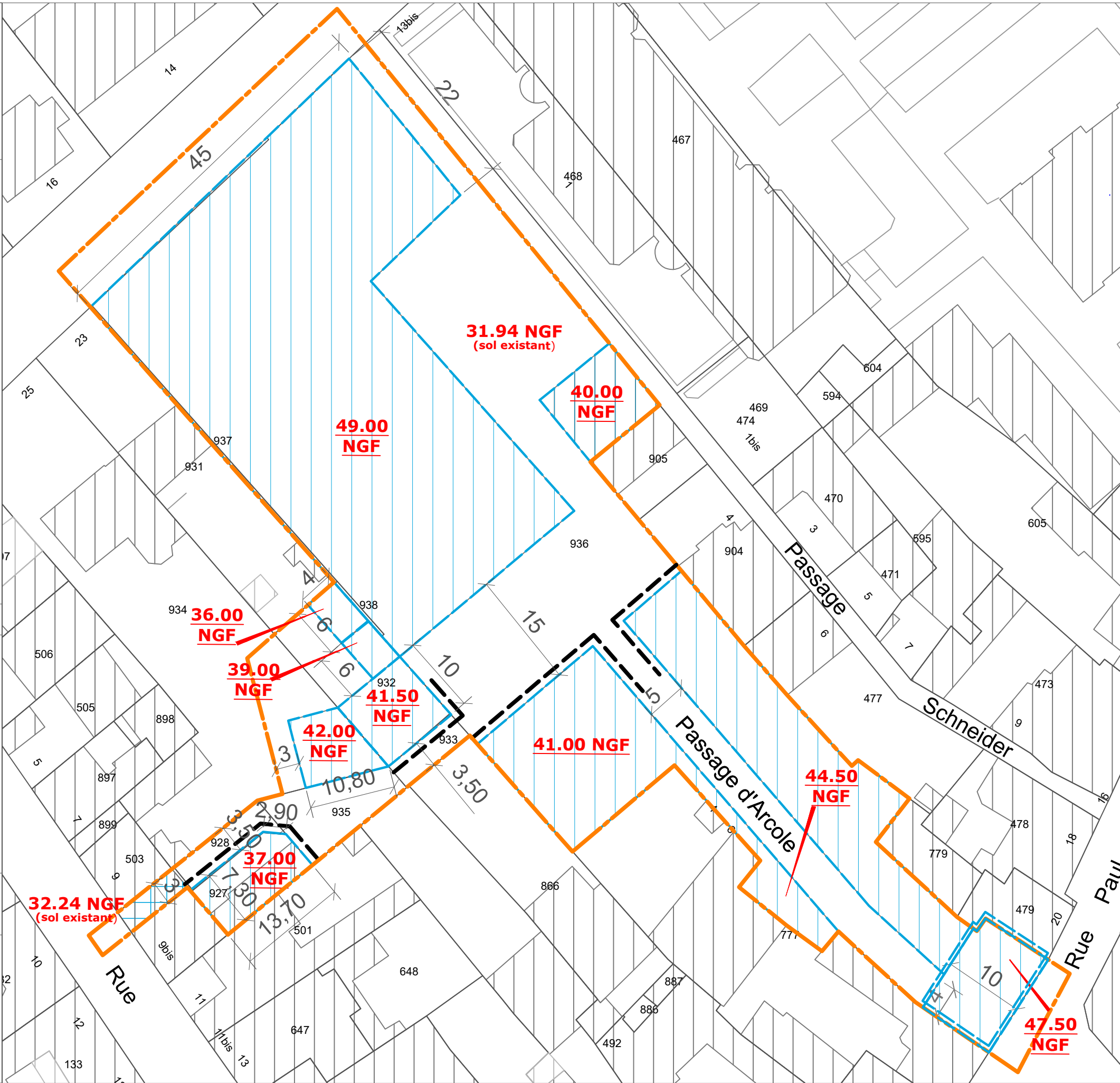
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée

Echelle : 1/500e

31.94 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
49.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



USP 6 - secteur de projet LIONEL TERRAY



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible à vocation autre que de l'activité
- Percée toute hauteur
- Percée à partir du R+2

Echelle : 1/1000e

97.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
124.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024





USP 8 - secteur de projet POMPIDOU/BONS RAISINS



Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible

Echelle : 1/1000e

30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025
- PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025



USP 13 - secteur de projet

PLACE JEAN JAURES



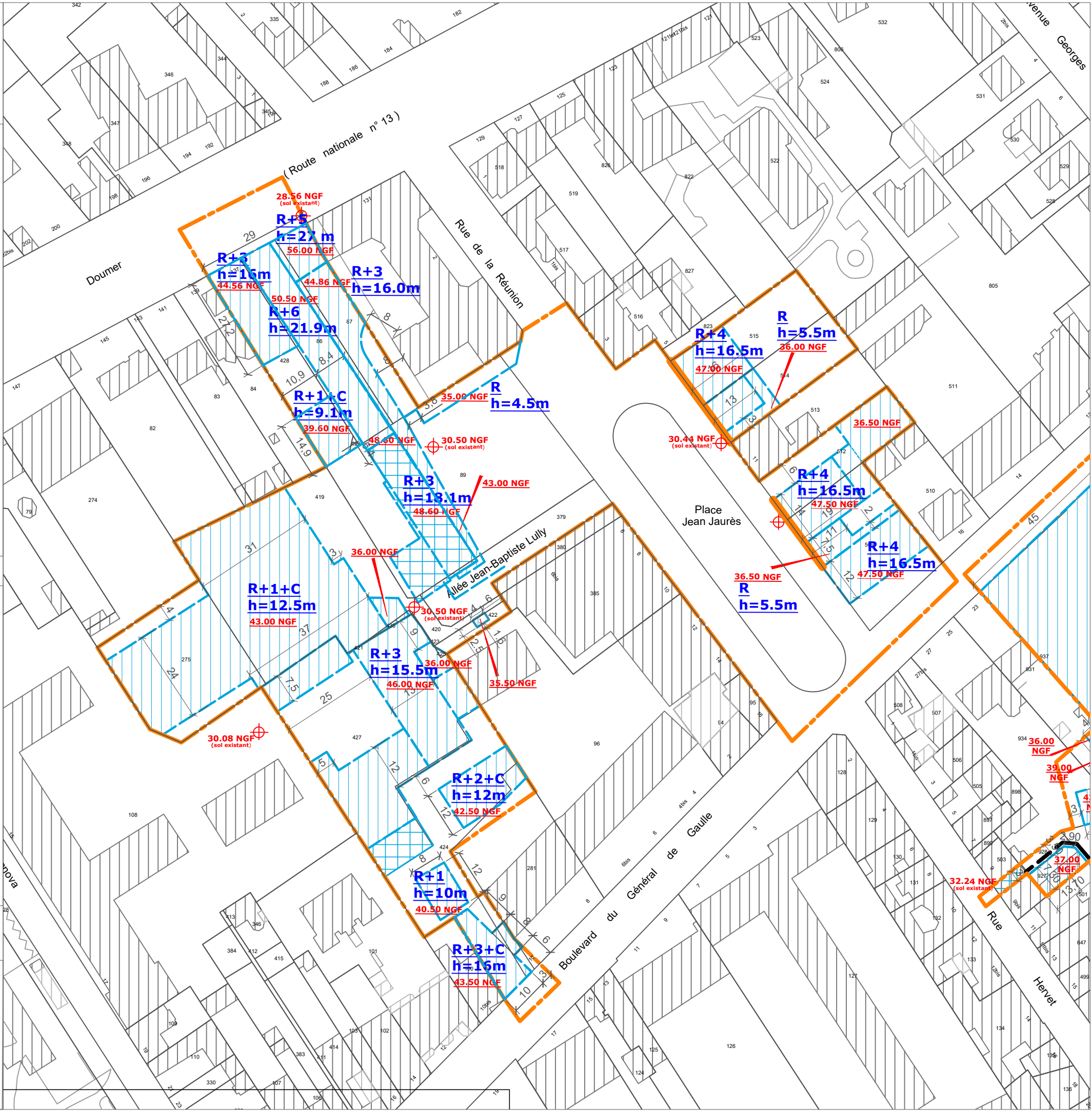
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé restructuré
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/1000e

30.50 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
47.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
PLU mis à jour le 11 octobre 2022
PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
PPLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025
modifié de manière simplifiée le 11 février 2025





USP 14 - secteur de projet
PLACE DES ARTS/NEUVE
NOBLET



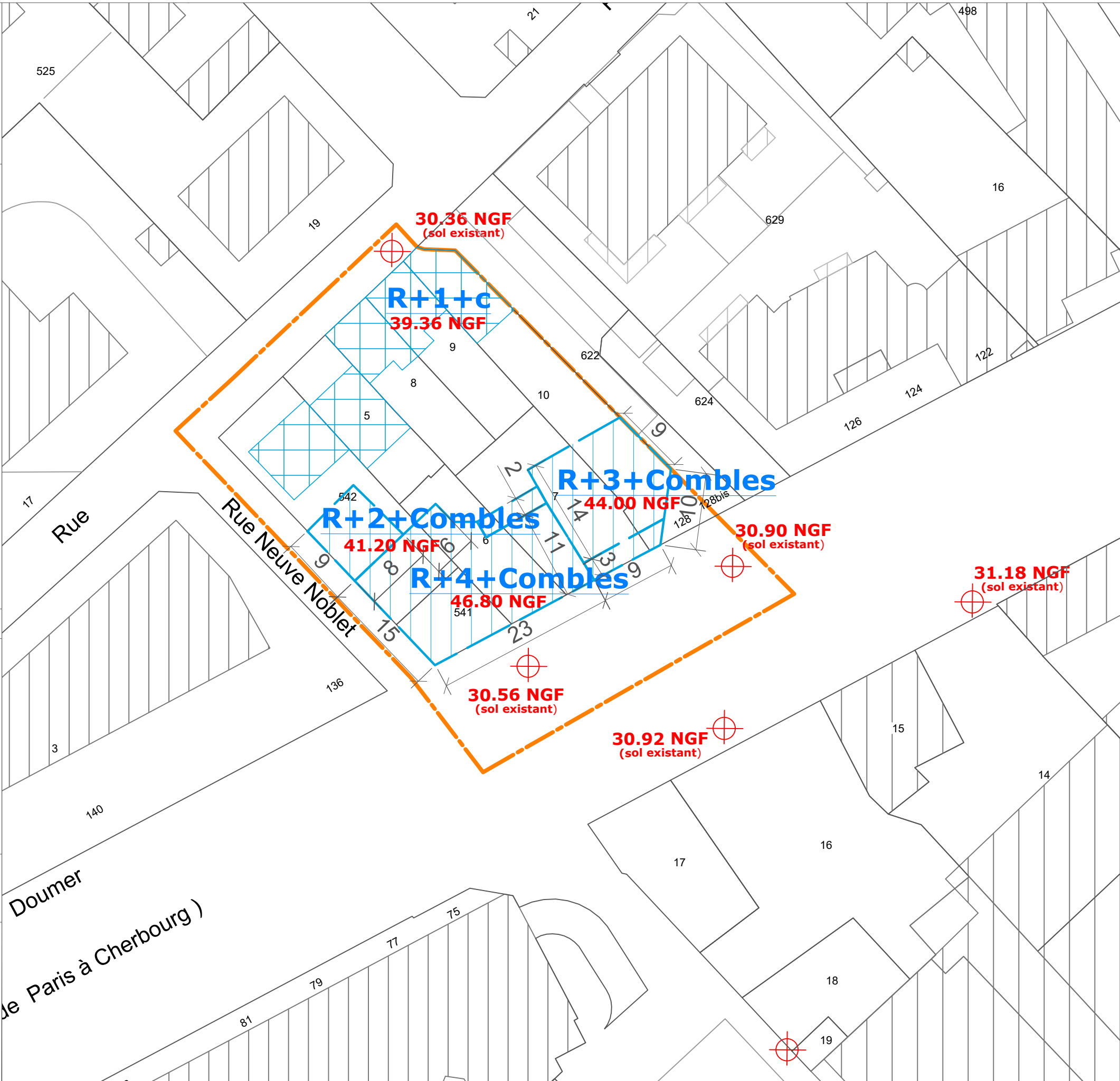
L é g e n d e

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée

E c h e l l e : 1/500e

30.90 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022
- PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



USP 15 - secteur de projet
GABRIEL PERI



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public

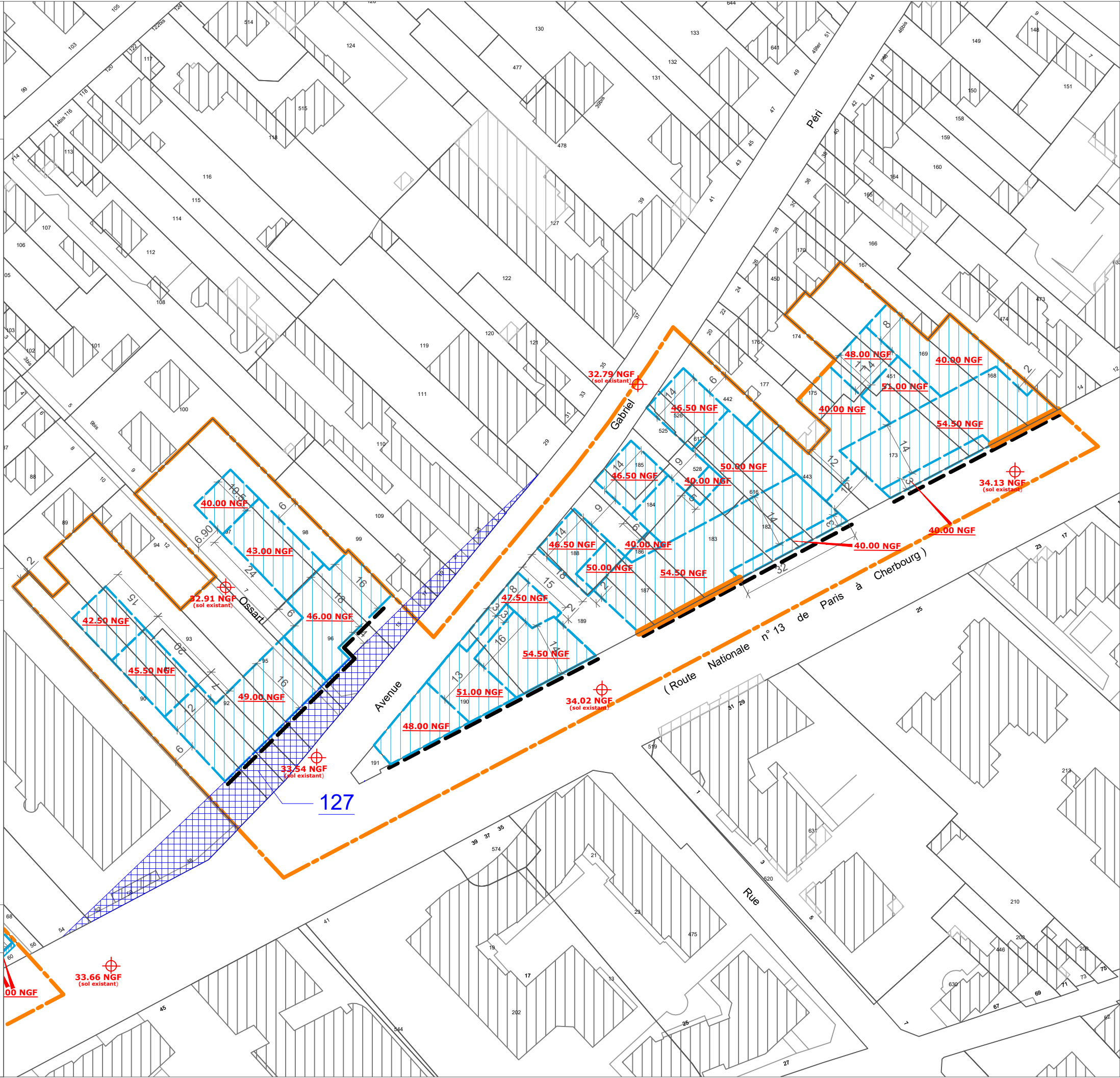
Echelle : 1/1000e

34.02 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
54.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023



- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 21 février 2025



PLU mis à jour le 24 mars 2026



USP 18 - secteur de projet

ENTREE DE VILLE



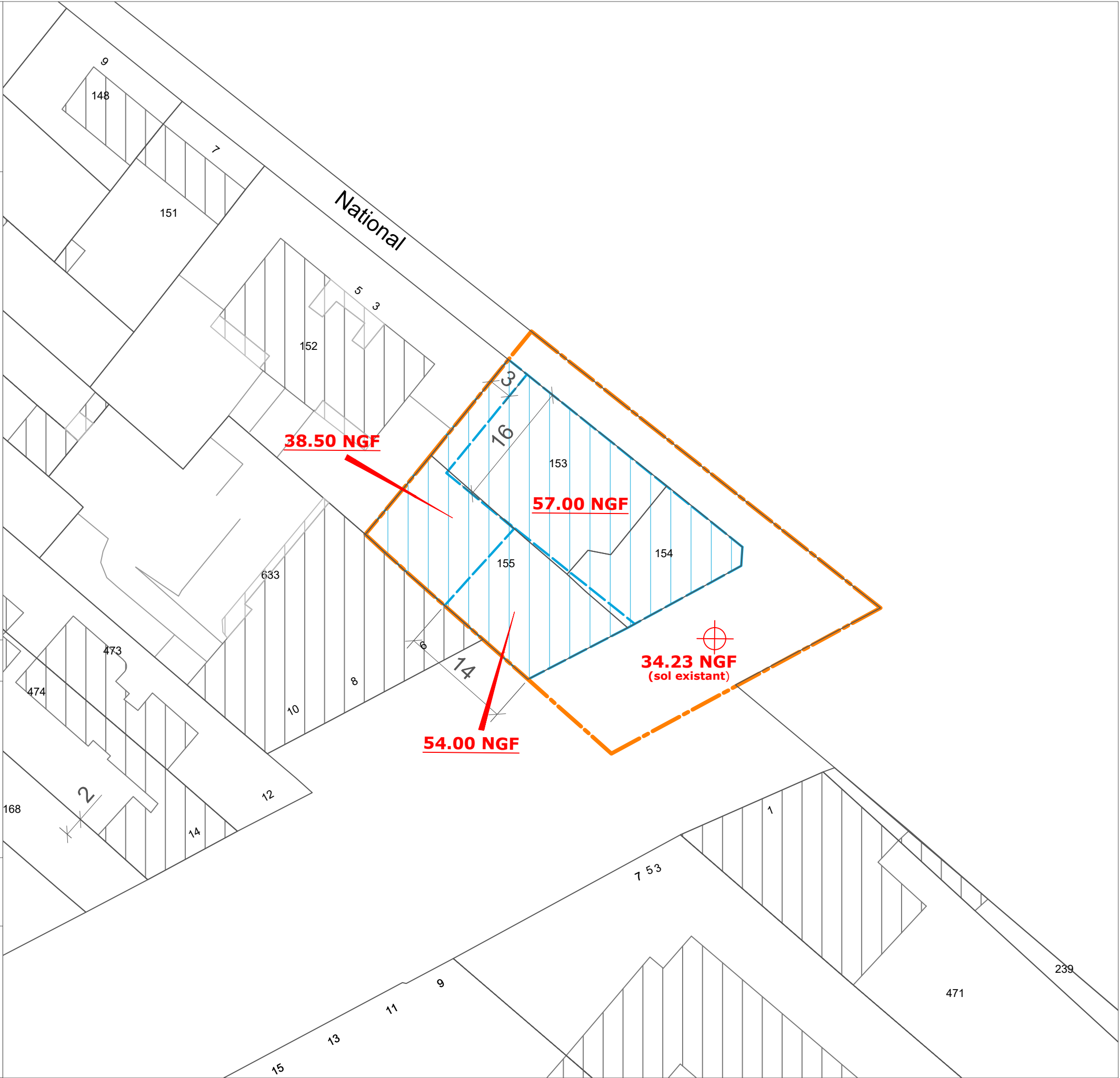
Légende

-  Limite de zone
-  Emprise constructible
-  Bâtiment conservé

Echelle : 1/500e

34.23 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
57.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025

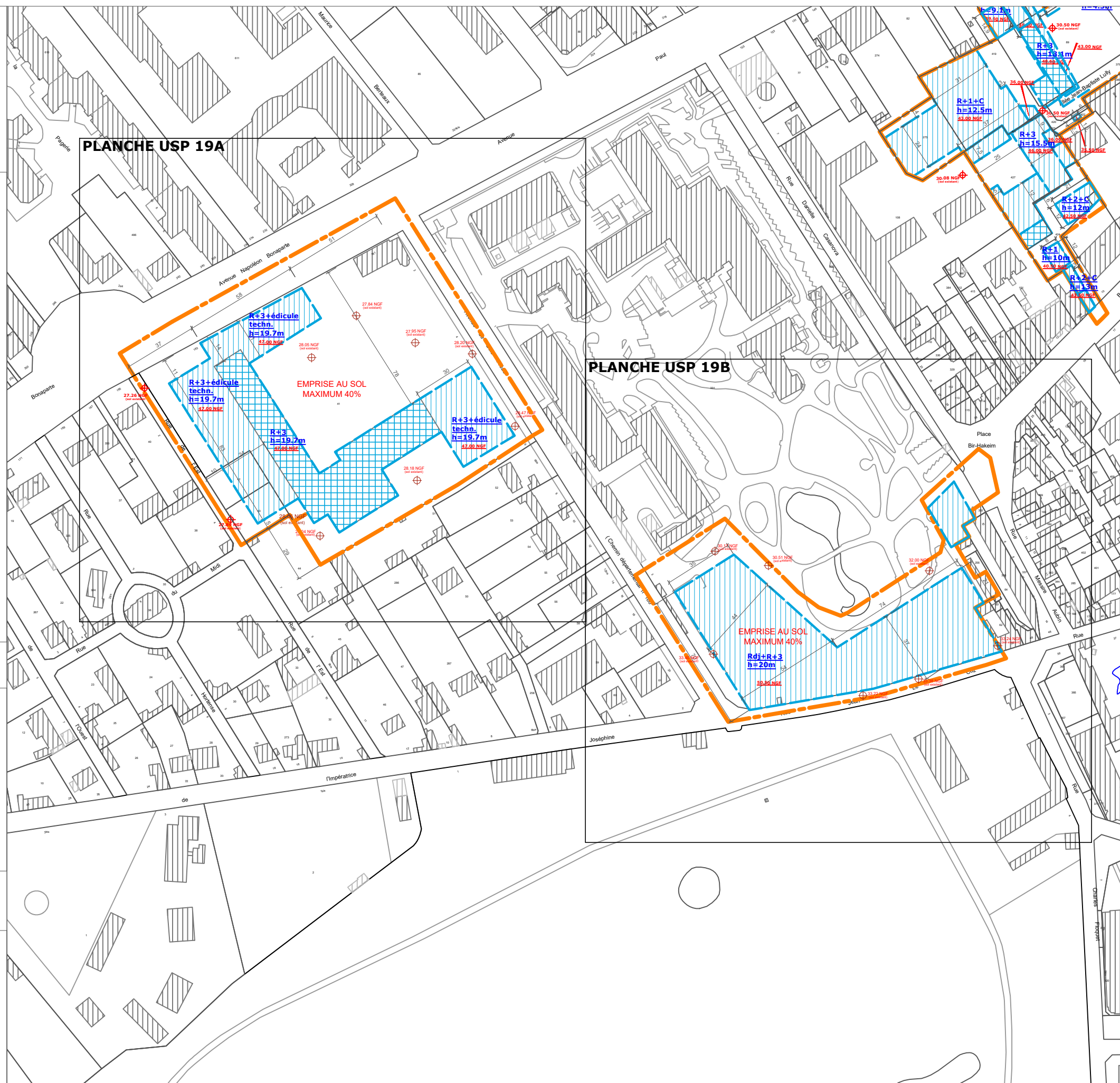




Emprise constructible

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



PLU mis à jour le 24 mars 2026



USP 19 A - secteur de projet RUE DE L'EST



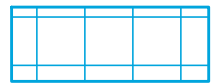
Légende



Limite de zone



Emprise constructible

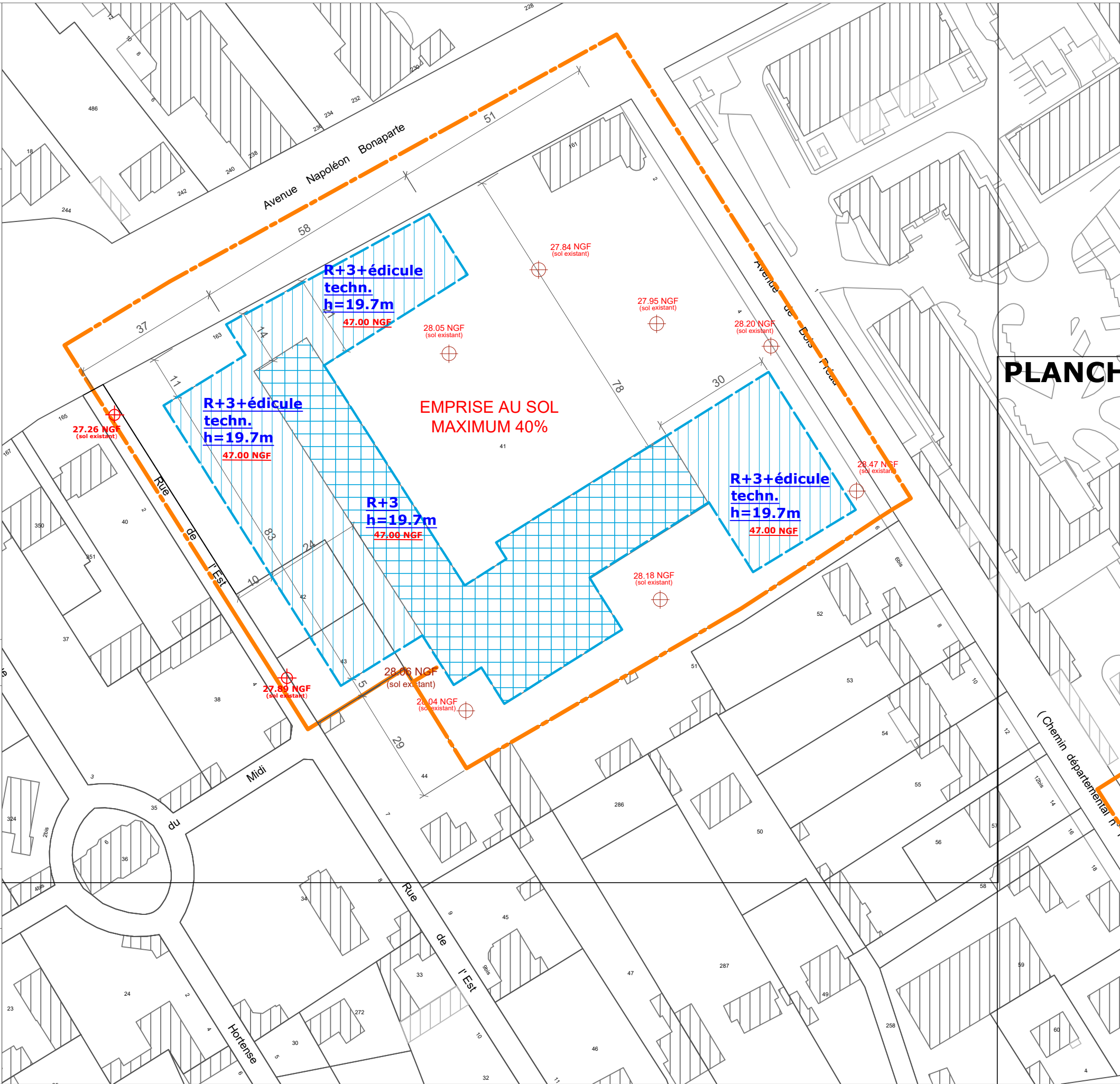


Bâtiment conservé

Echelle : 1/1000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



PLANCH

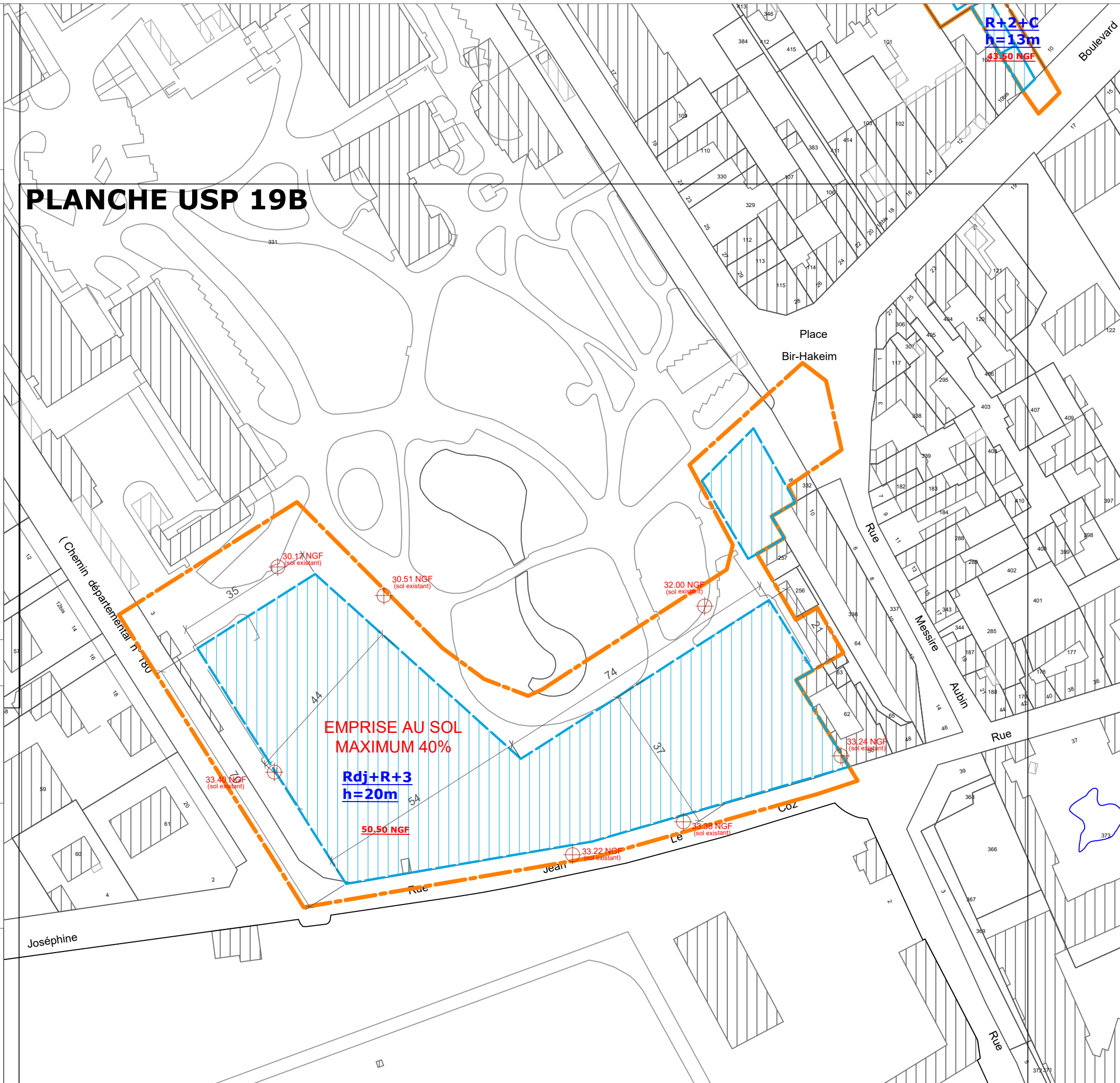
PLU mis à jour le 24 mars 2026



USP 19 B - secteur de projet RUE JEAN LE COZ



PLANCHE USP 19B



Légende



Limite de zone



Emprise constructible

Echelle : 1/1000e

27.26 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
38.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 20 - secteur de projet

BROSSOLETTE/D'ESTIENNE

D'ORVES



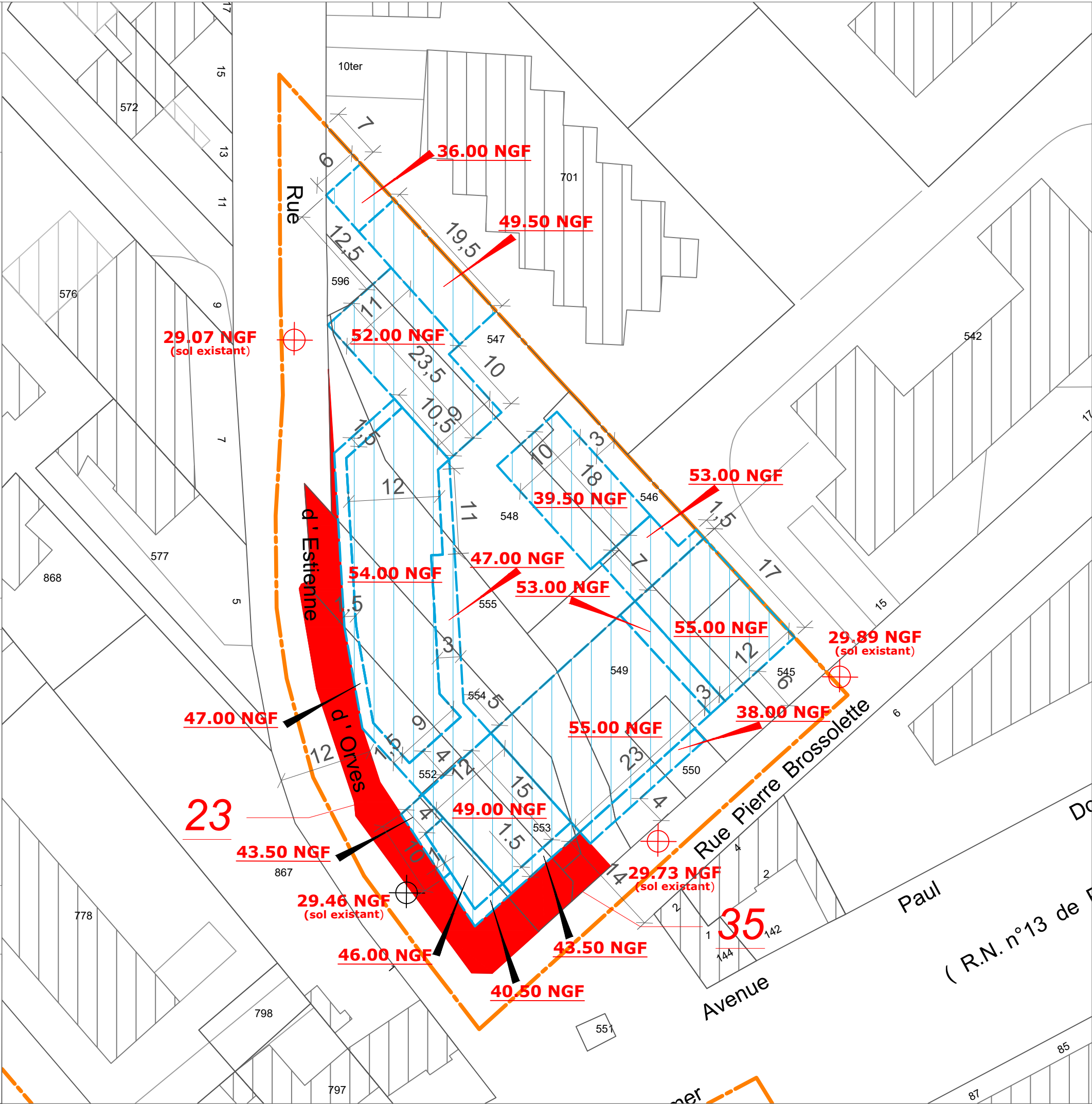
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Emplacement réservé pour voirie

Echelle : 1/500e

29.07 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
55.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



USP 21 - secteur de projet
BEQUET/MOULLON/
MAUREPAS



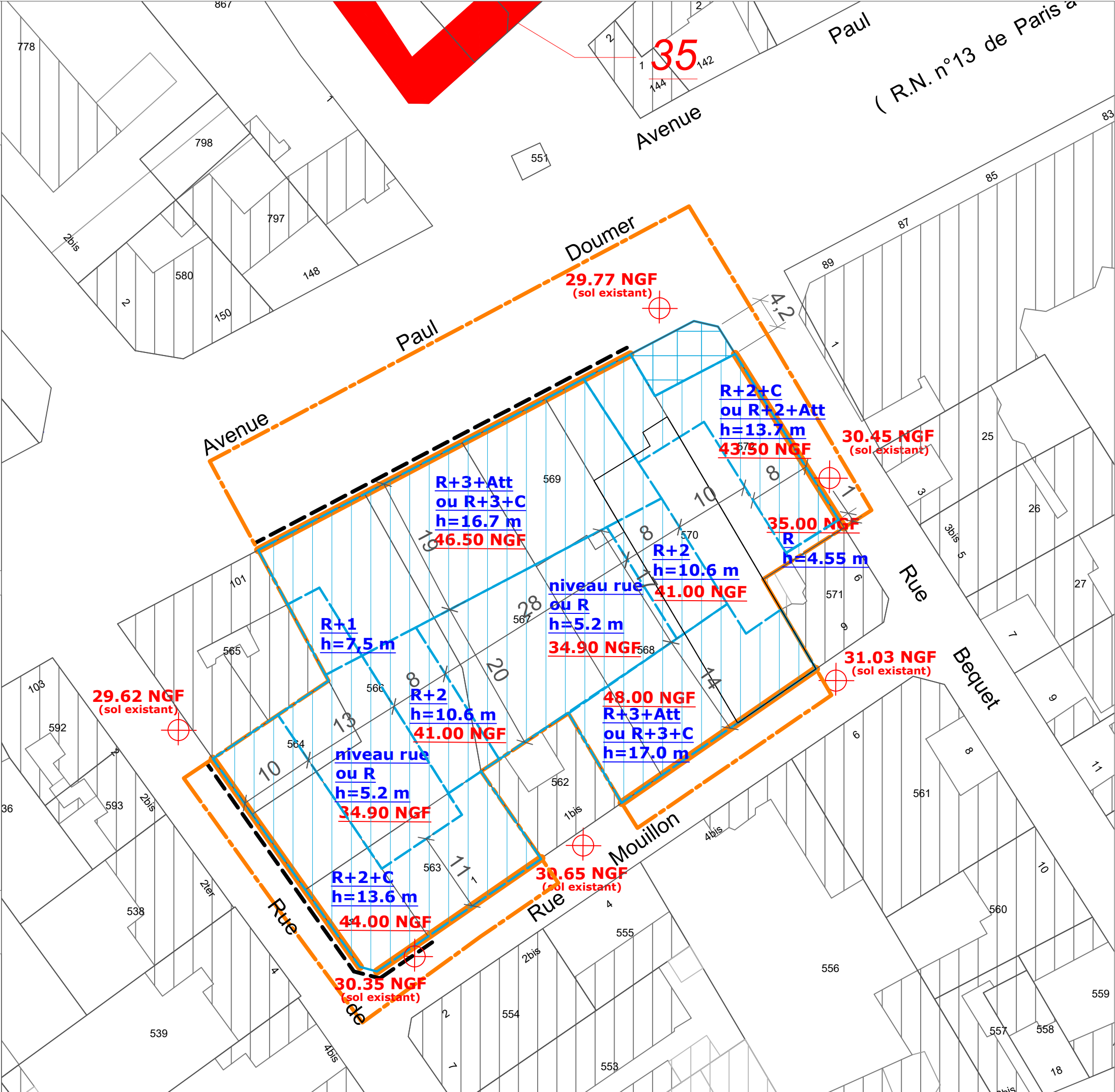
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/500e

31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 25 février 2025



USP 22 - secteur de projet
MASSENA / RICHELIEU



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public
- Emplacement réservé pour voirie
- Espace boisé classé
- Espace vert à protéger
- arbre remarquable

Echelle : 1/1 500e

31.03 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
48.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024

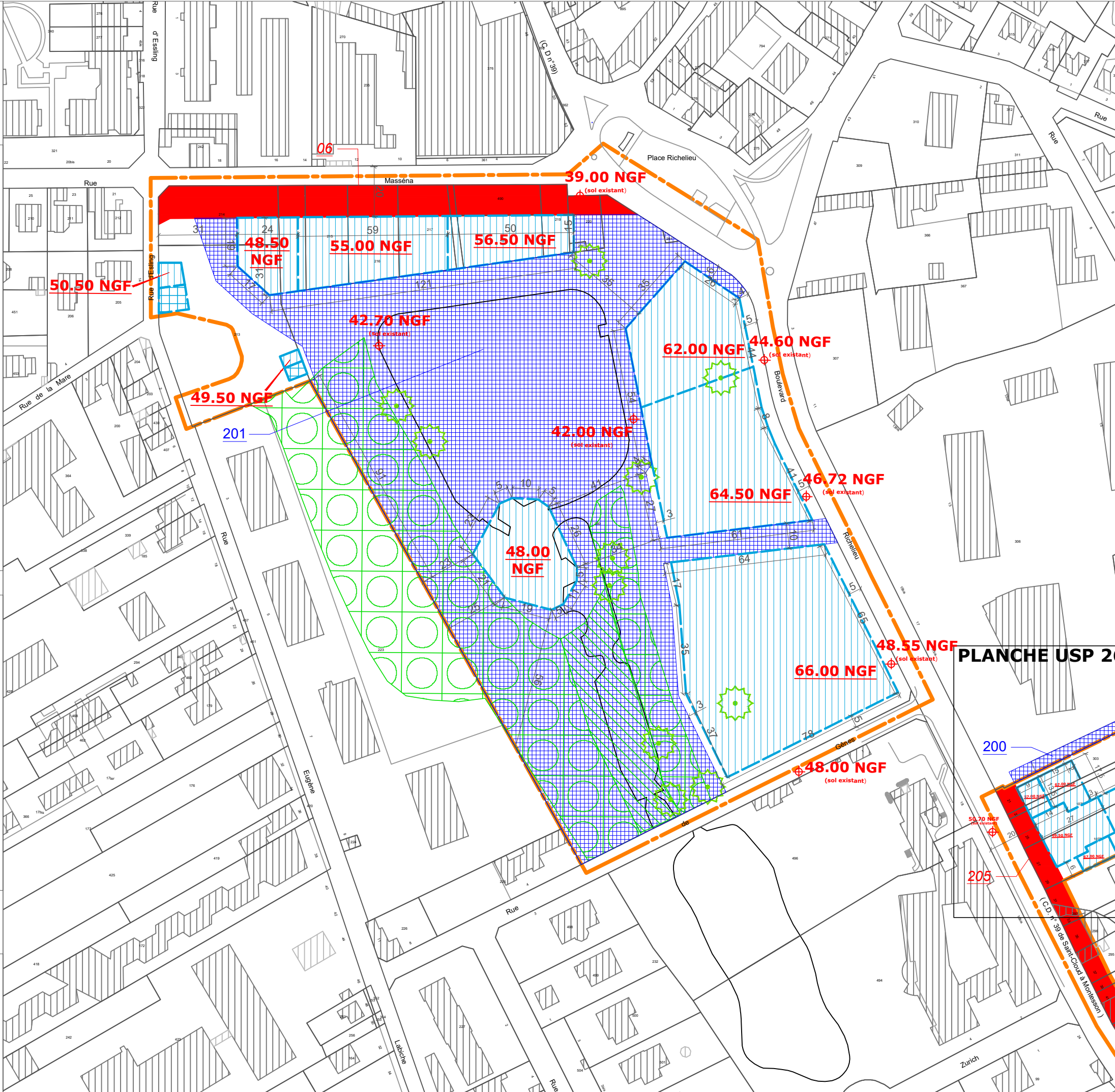


PLANCHE USP 22

PLU mis à jour le 24 mars 2026



USP 23 - secteur de projet EMPEREUR



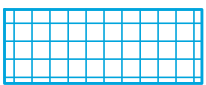
Légende



Limite de zone



Emprise constructible

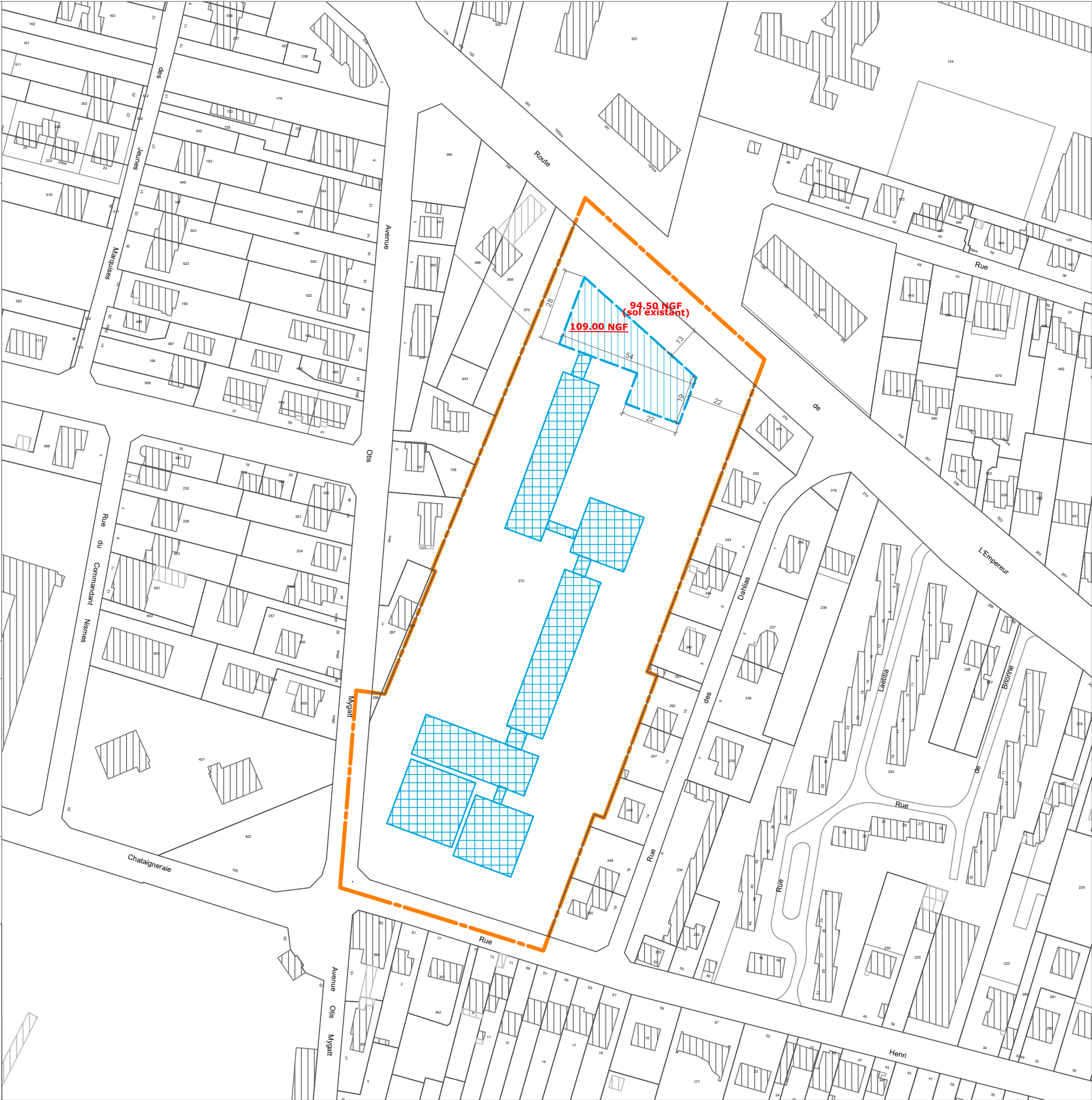


Bâtiment conservé

Echelle : 1/1500e

94.50 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
109.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024





USP 24 - secteur de projet

CARRIERES



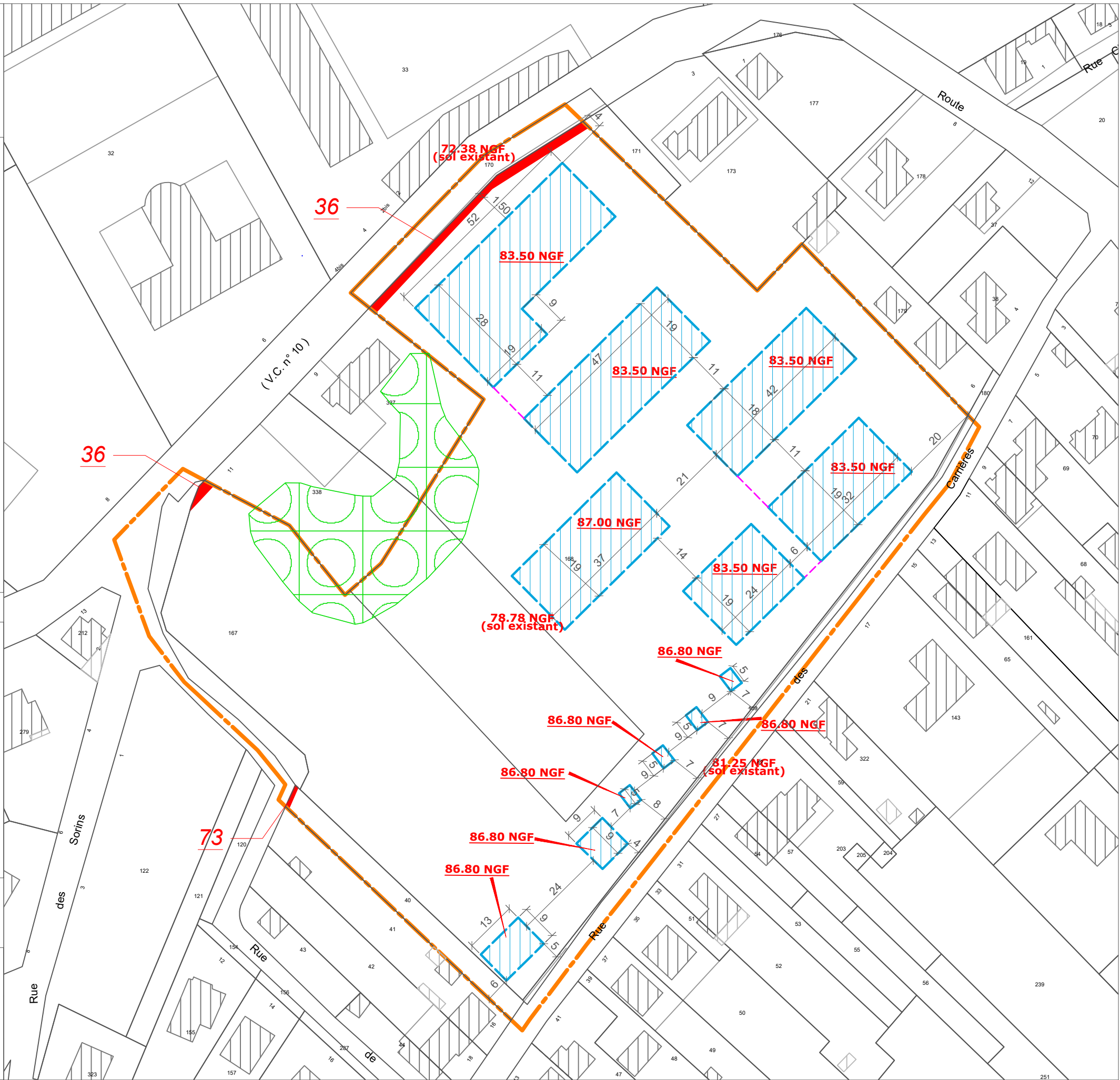
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé pour voirie

Echelle : 1/1000e

78.78 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
87.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 25 - secteur de projet BONAPARTE / MANET



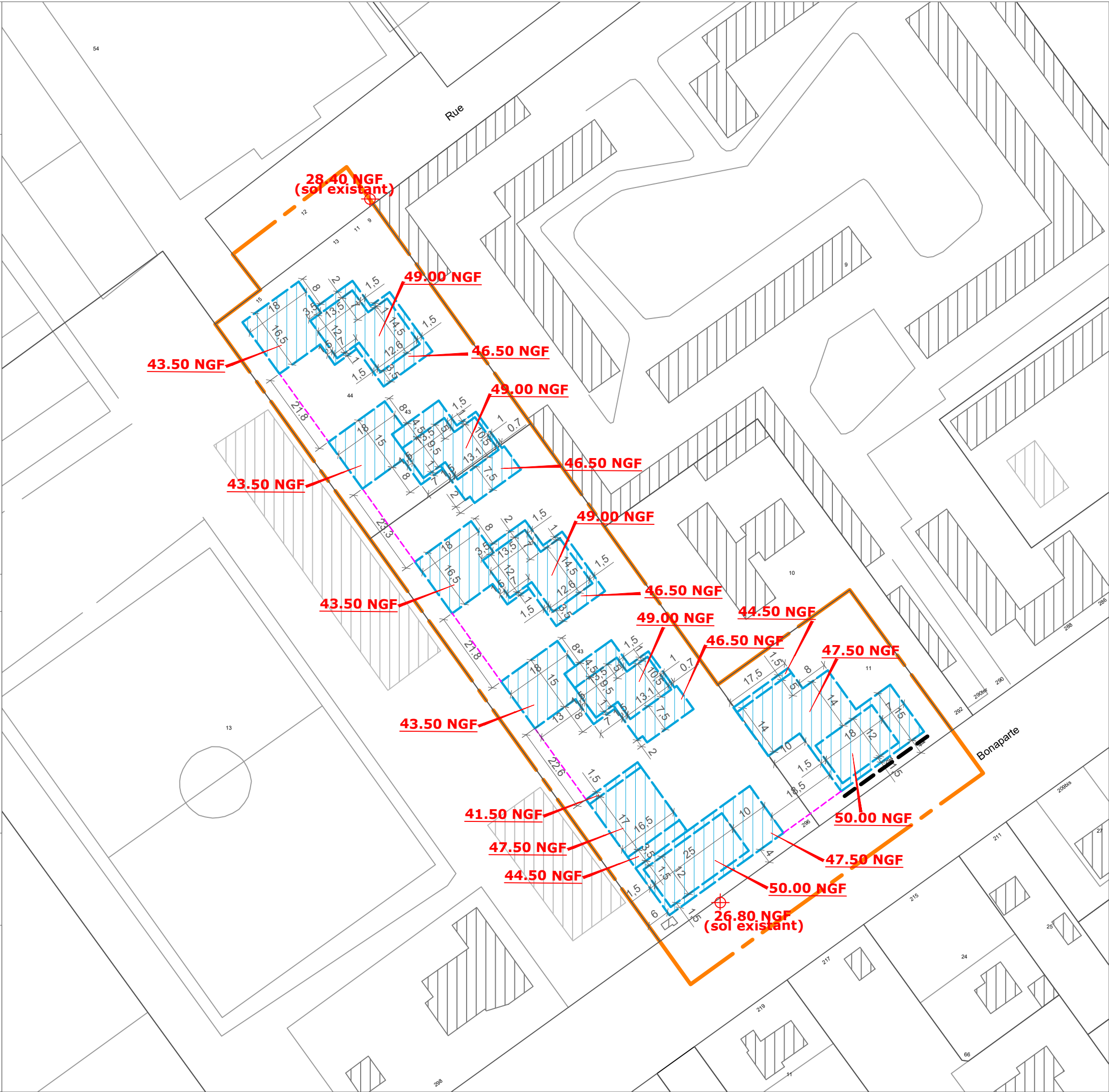
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Implantation obligatoire

Echelle : 1/1000e

26.80 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
50.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024



USP 26 - secteur de projet
BVD RICHELIEU /
PLACE BESCHE



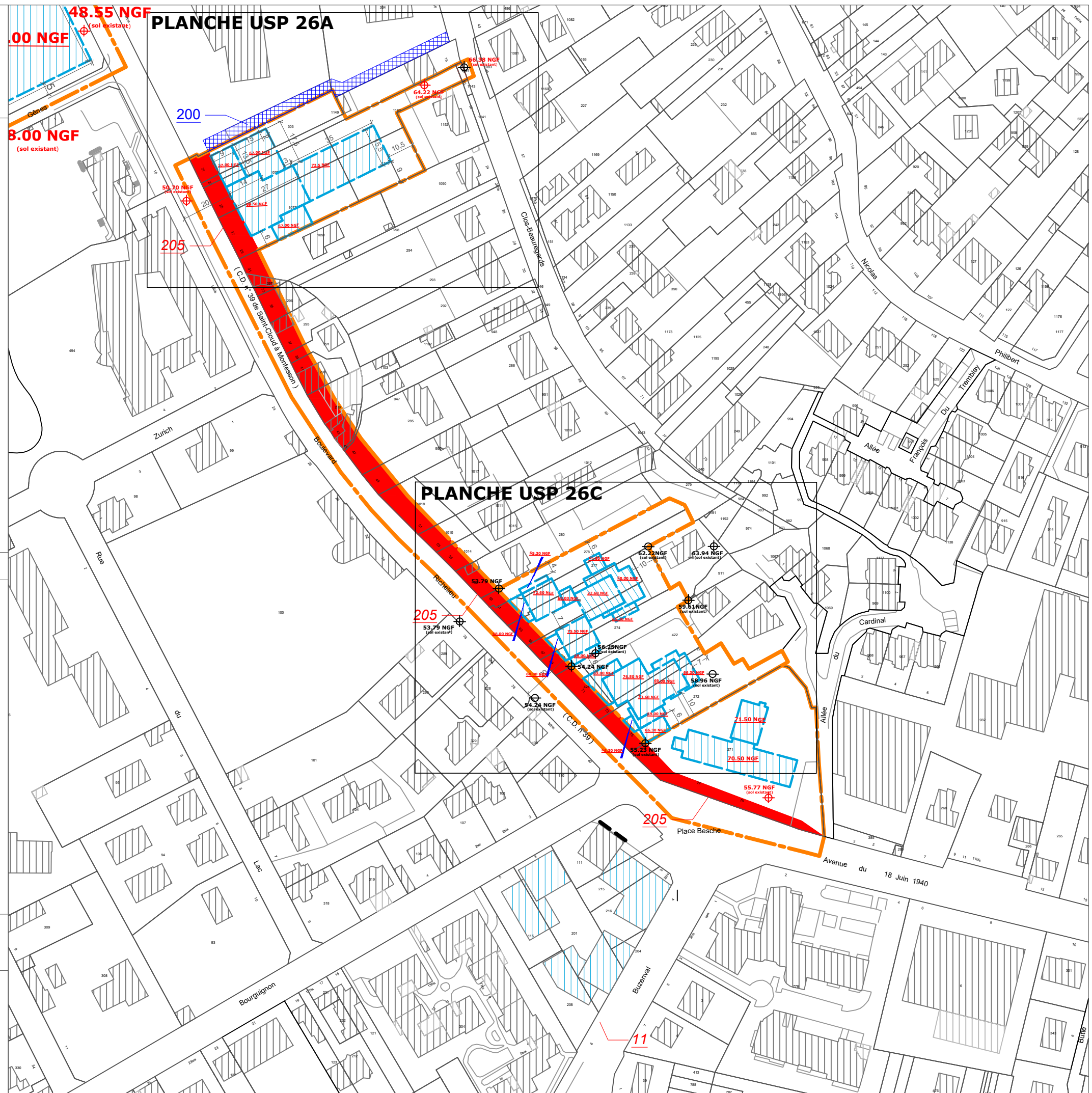
Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Commerces ou services obligatoires en rez-de-chaussée
- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public

Echelle : 1/1500e

50.70 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
77.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 26A - secteur de projet
BVD RICHELIEU /
PLACE BESCHE



Légende



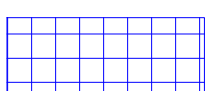
Limite de zone



Emprise constructible



Emplacement réservé pour voirie

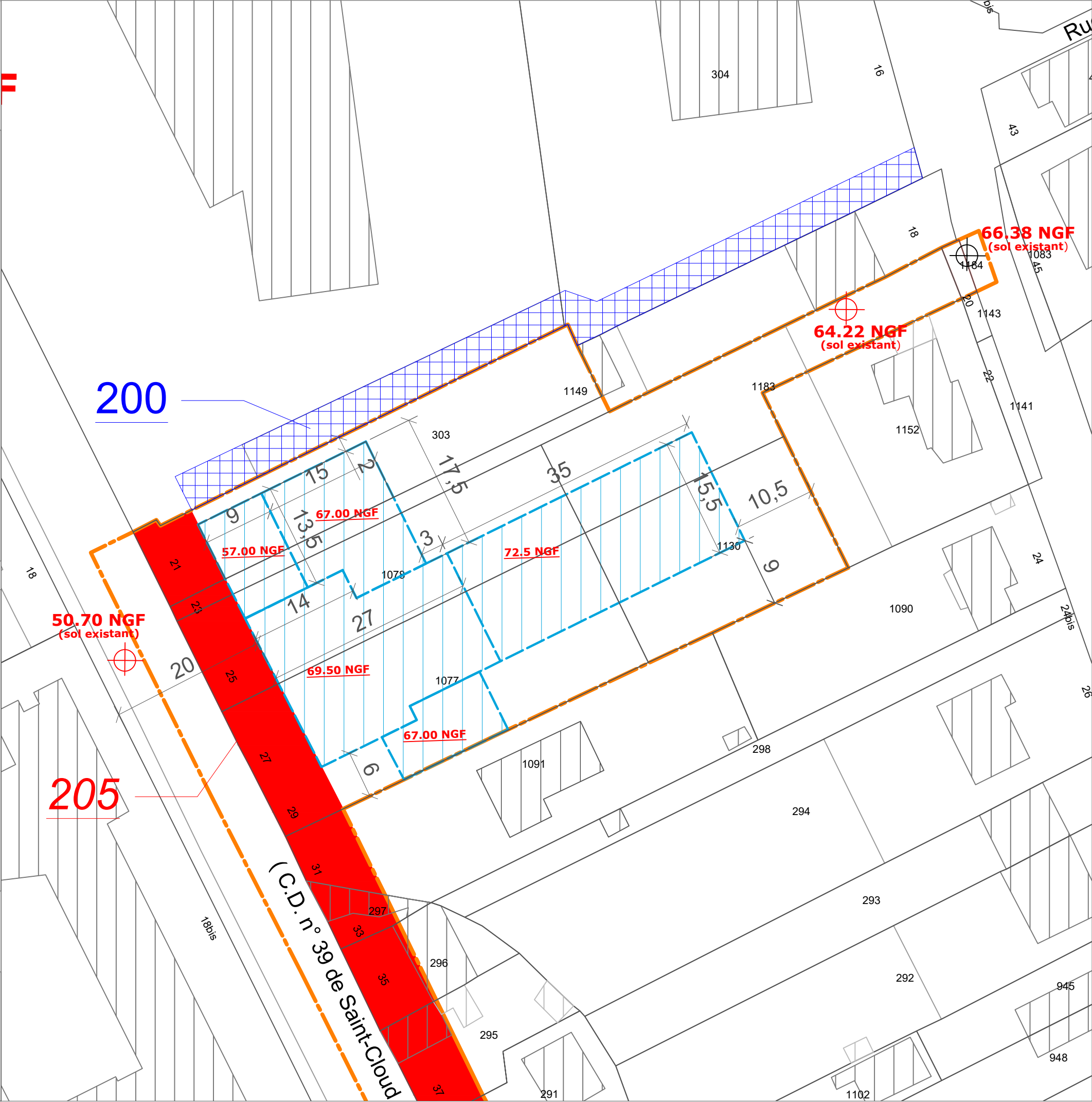


Emplacement réservé pour
équipement ou espace public

Echelle : 1/500e

50.70 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
71.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



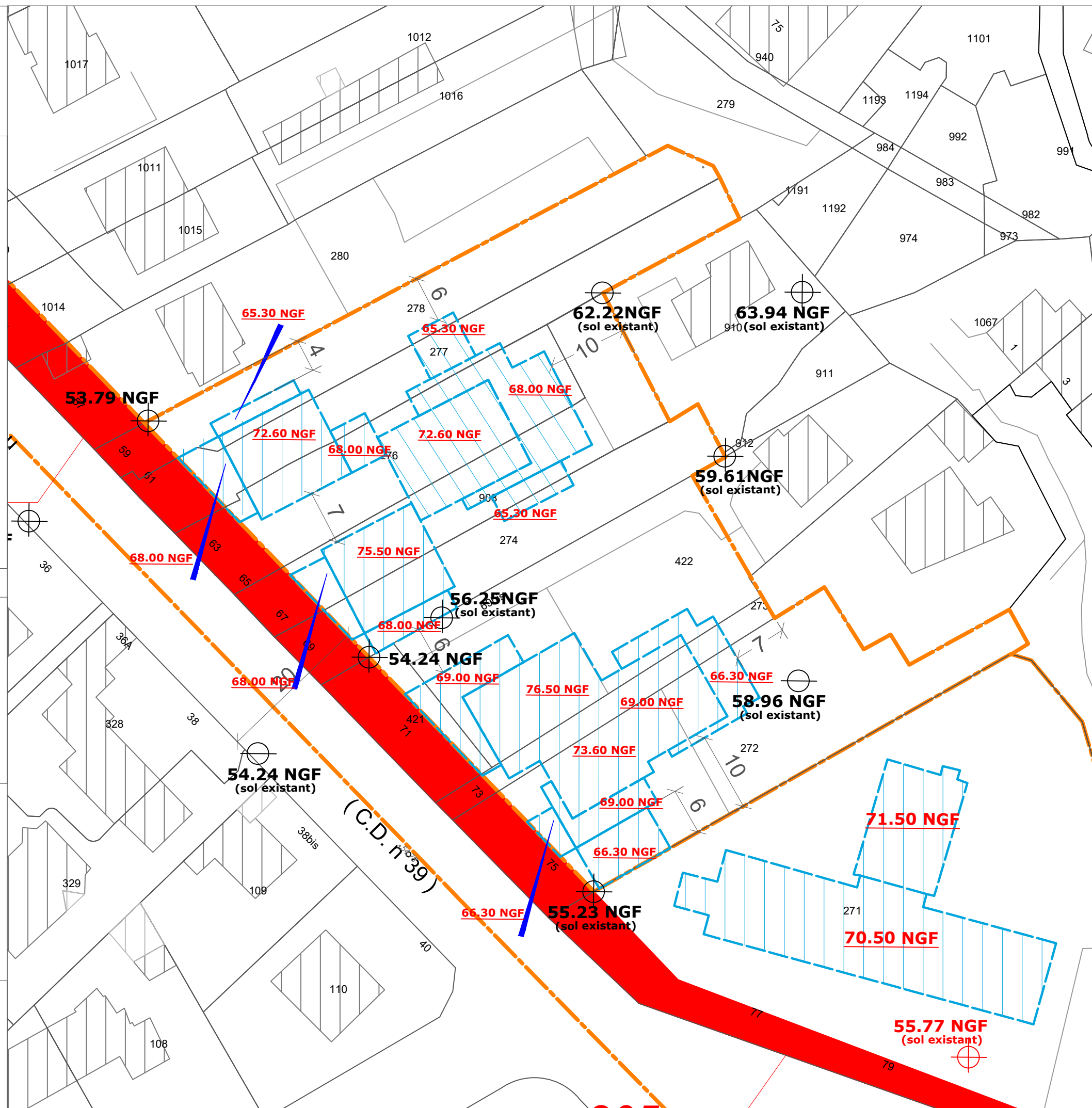


Emprise constructible

Emplacement réservé pour voirie

50.70 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
71.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2024



PLU mis à jour le 24 mars 2026



USP 27 - secteur de projet
COLMAR / ALSACE
LORRAINE



Légende

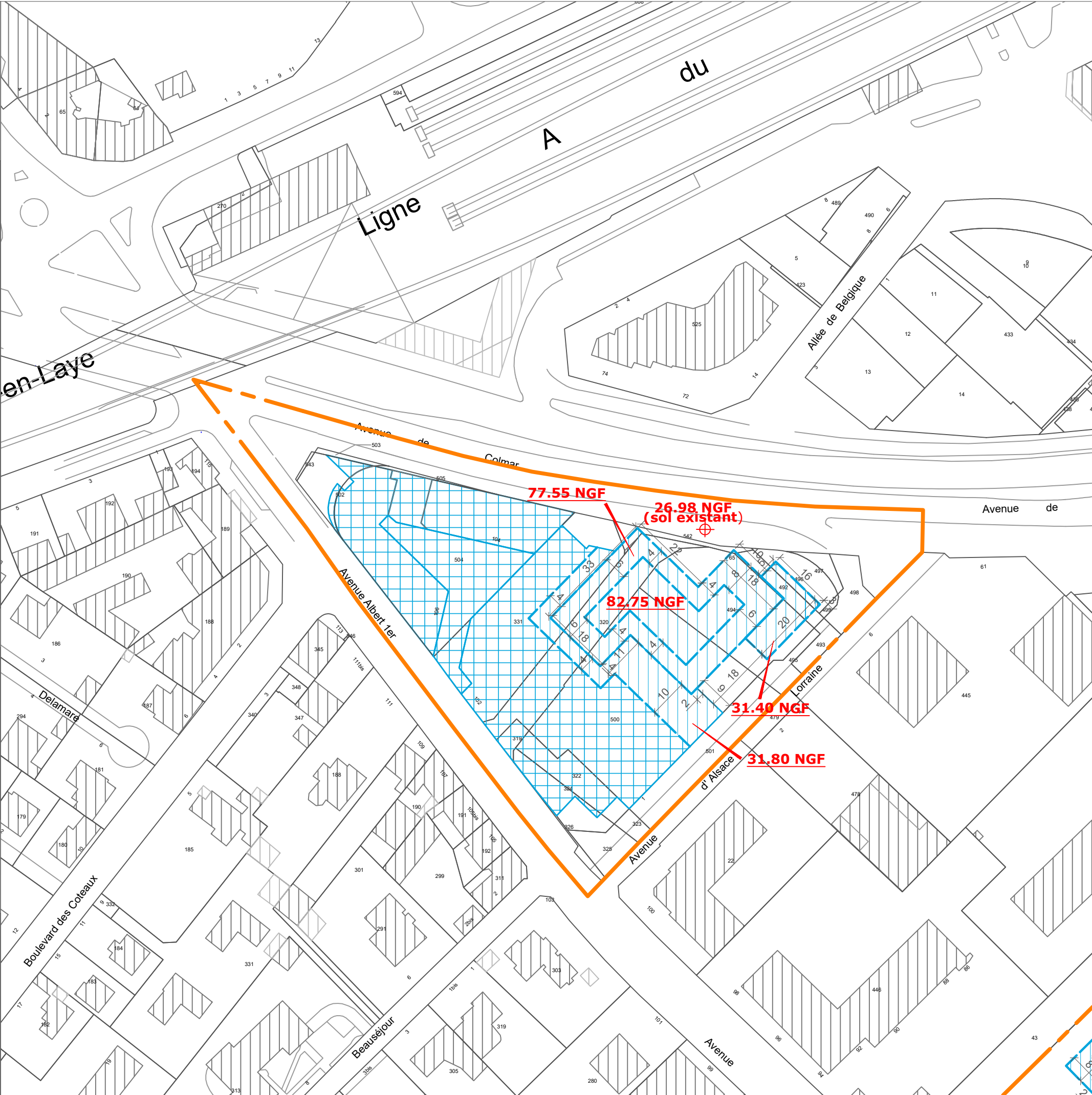


Limite de zone
Emprise constructible
Bâtiment conservé

Echelle : 1/1000e

26.98 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
82.75 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 28 - secteur de projet AUBEPINES / LA BRUYERE



L é g e n d e



Limite de zone

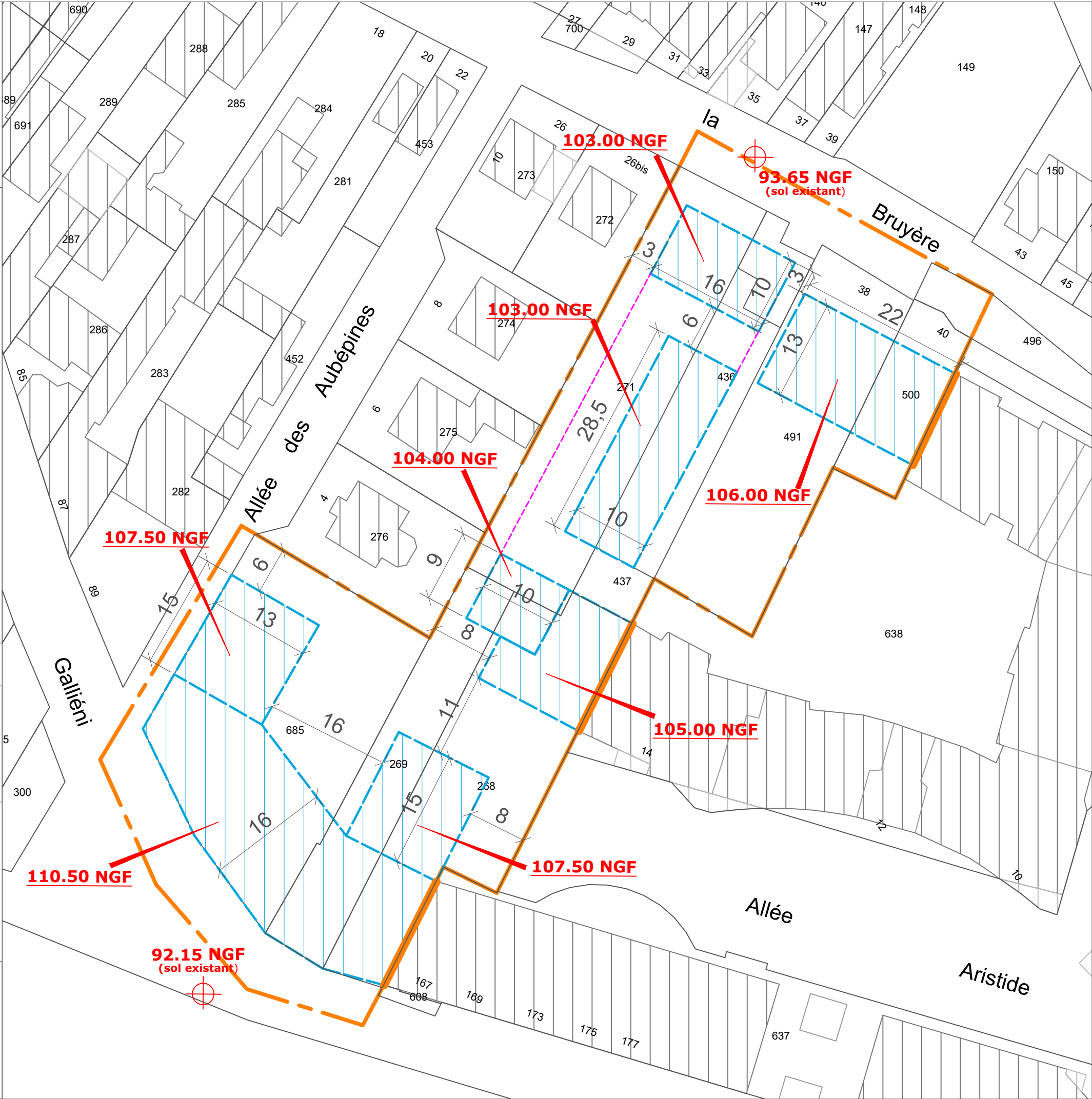


Emprise constructible

E c h e l l e : 1/500e

91.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
111.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025





USP 29 - secteur de projet
GALLIENI /
COQUELICOTS



Légende



Limite de zone



Emprise constructible



Bâtiment conservé

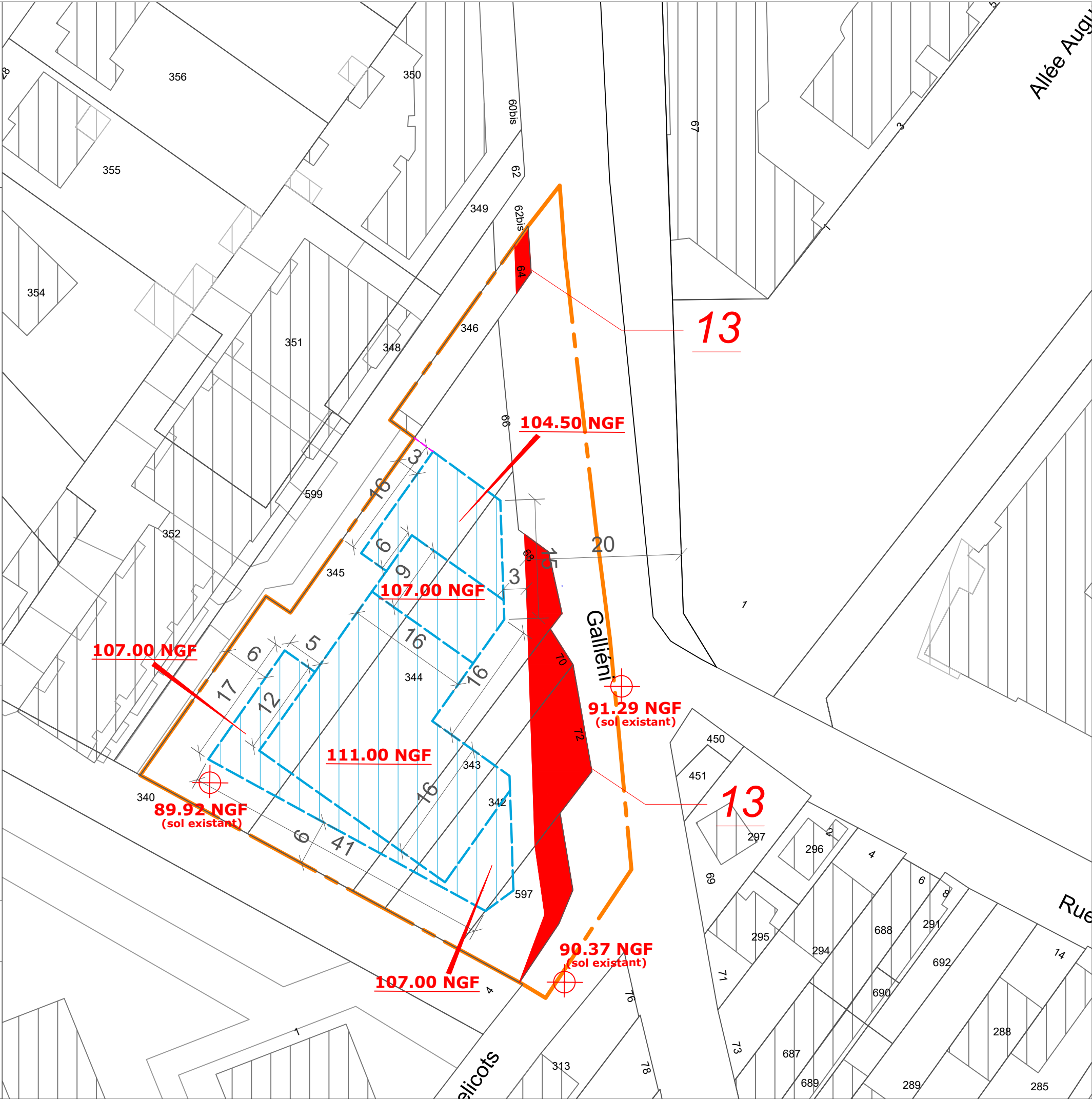


Emplacement réservé pour voirie

Echelle : 1/500e

91.29 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
111.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



USP 30 - secteur de projet
DOUMER / ALLEE DES MOULINS



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Emprise constructible dans la limite des 15%

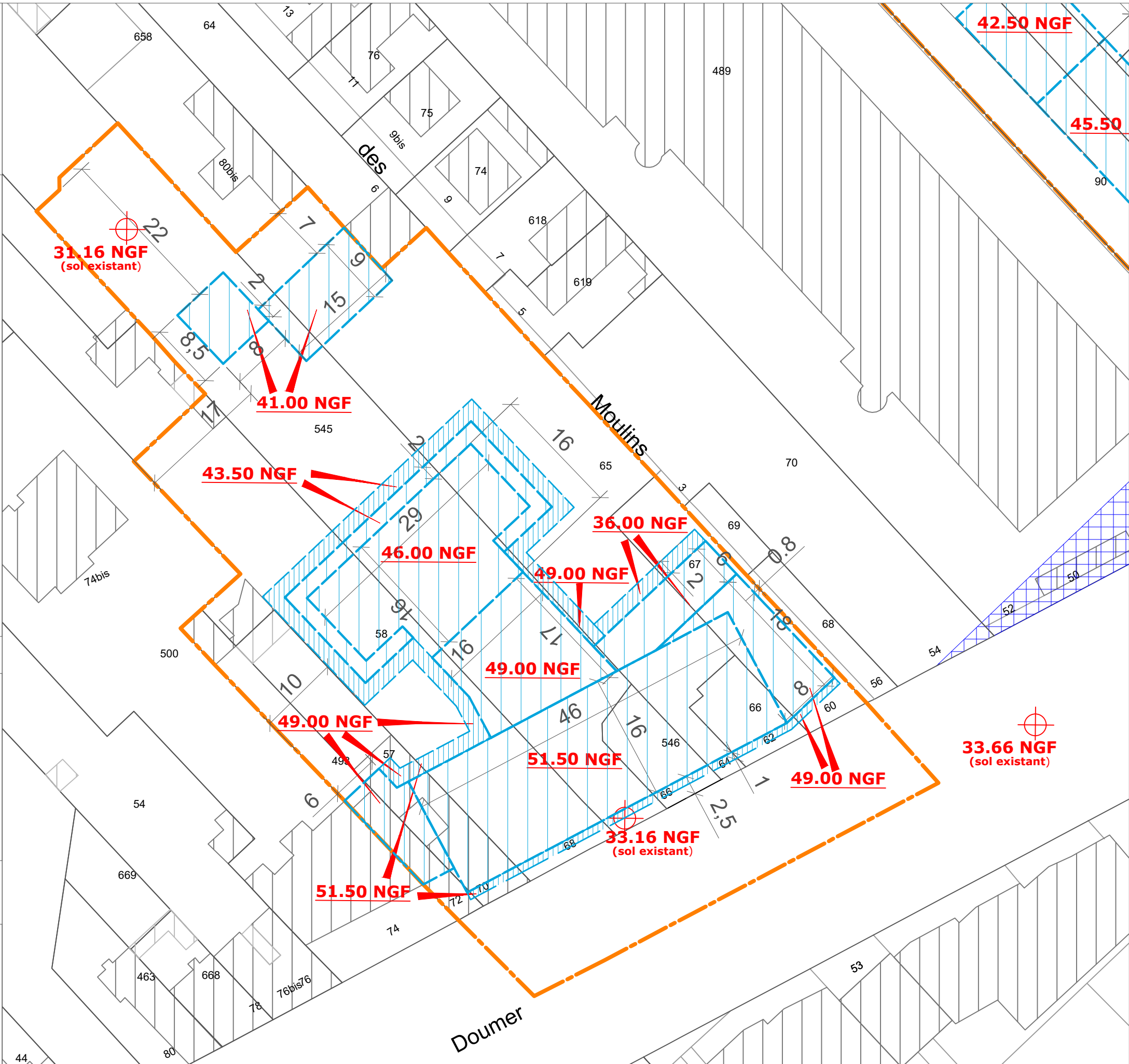
Echelle : 1/500e

33.66 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
51.50 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025



-PLU modifié de manière simplifiée le 11 février 2025



PLU mis à jour le 24 mars 2026



USP 32 - secteur de projet COLMAR/CHARLES GOUNOD



Légende

- Limite de zone
- Emprise constructible
- Bâtiment conservé
- Emprise constructible pour parking et locaux technique
- Emplacement réservé pour équipement ou espace public

Echelle : 1/1000e

27.00 NGF : côte d'altitude sol existant (pour information).
57.00 NGF : côte d'altitude maximale bâtiment.

- PLU approuvé le 21 octobre 2011
- PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
- PLU modifié le 20 décembre 2012
- PLU modifié le 28 avril 2014
- PLU modifié le 1er juin 2015
- PLU mis à jour le 2 juillet 2015
- PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
- PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
- PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 décembre 2017
- PLU modifié et mis à jour le 18 décembre 2018
- PLU modifié et mis à jour le 13 décembre 2021
- PLU mis en compatibilité et mis à jour le 15 mars 2022 - PLU mis à jour le 11 octobre 2022
- PLU modifié et mis à jour le 27 juin 2023
- PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 11 février 2025

